

**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance du jeudi 28 mars 2024
Approuvé en séance du Conseil municipal du 12 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars à vingt-et-une heure,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 22 mars 2024 adressée par le maire, Yannick OUBREYRIE et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, maire

PRESENTS : Yannick OUBREYRIE – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{er} adjoint, Michel LEVET – 2^{ème} adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Christine HENON, Marianne MONIER, Sandrine BERGOUGNOUX, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Madeleine CAYRE, Pierre VERDIER

REPRESENTES : Jacques MORDRET donne pouvoir à Christophe GUINOT, Colette VERGER donne pouvoir à Marianne MONIER, Raphaël DAUBET donne pouvoir à Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Jean-Pascal TESSEYRE donne pouvoir à Christian FAGES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Pierre Verdier est désigné à l'unanimité des présents et des représentés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 est **approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

3 ATTRIBUTION PRIME POUVOIR D'ACHAT

M. le Maire rappelle au Conseil la possibilité d'instaurer une prime pouvoir d'achat exceptionnelle dont le plafond est fixé selon un barème par tranche de rémunération. Cette prime est facultative pour la fonction publique territoriale. M. le Maire propose cependant, compte tenu du travail effectué, d'attribuer aux agents de la commune une prime identique de 250 euros qui sera modulée au prorata des heures travaillées. Cela représente une charge totale de 5 420 €.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4 DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX D'URGENCE SUR L'EGLISE SAINT-MAUR

M. le Maire informe le Conseil que de nouveaux travaux doivent intervenir en urgence pour sécuriser la corniche et déposer le chéneau en béton menaçant de tomber. Le devis correspondant, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 53 347,34 € HT. Les travaux devraient débuter la semaine prochaine et M. le Maire remercie Mme la Préfète pour son intervention sur ce dossier. L'étude diagnostic qui définira les autres travaux de réparation de l'église devrait être rendue courant de cet été.

M. Levet précise qu'une fois le chéneau défaillant déposé, aucune urgence ne pèse sur ces autres travaux .

M. le Maire soumet au vote le plan de financement ci-après :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|------------------|-----------------------|-----------------------|------------|
| Libellé | Montant € H.T | | Subvention sollicitée | Part en % |
| Travaux de sécurisation corniche Maîtrise d'oeuvre | 50 327,68 | DRAC | 21 338,94 | 40 |
| | 3 019,66 | CONSEIL REGIONAL | 10 669,47 | 20 |
| | | CONSEIL DEPARTEMENTAL | 8 002,10 | 15 |
| | | AUTOFINANCEMENT | 13 336,84 | 25 |
| TOTAL | 53 347,34 | TOTAL | 53 347,34 | 100 |

Adopté à unanimité des présents et représentés.

5 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 : BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) ET BUDGETS ANNEXES (TRANSPORT A LA DEMANDE, CAISSE DES ECOLES ET ASSAINISSEMENT)

M. le Maire présente les comptes de gestion des services annexes et du budget principal qui peuvent se résumer ainsi :

Budget Transport à la demande

| Recettes fonctionnement | Dépenses fonctionnement | Résultat de l'exercice |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| 311,17 | 714,35 | - 402,78 |

Ce service s'arrêtant cette année, le report sera inscrit lors du vote du budget sur le budget principal.

Budget Caisse des Ecoles

| Recettes fonctionnement | Dépenses fonctionnement | Résultat de l'exercice |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| 3000,00 | 2 811,35 | 188,65 |

Budget Assainissement

| Recettes fonctionnement | Dépenses fonctionnement | Résultat de l'exercice |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| 104 716,04 | 89 803,64 | 14 912,40 |
| Recettes investissement | Dépenses investissement | Résultat de l'exercice |
| 68 925,69 | 93 248,59 | - 24 322,90 |

Budget Commune

| Recettes fonctionnement | Dépenses fonctionnement | Résultat de l'exercice |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| 2 176 688,62 | 1 814 251,94 | 362 436,68 |
| Recettes investissement | Dépenses investissement | Résultat de l'exercice |
| 994 273,93 | 936 449,43 | 57 824,50 |

Monsieur le Maire soumet ces comptes de gestion à l'approbation du Conseil

Adopté à unanimité des présents et représentés

6 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) ET BUDGETS ANNEXES (TRANSPORT A LA DEMANDE, CAISSE DES ECOLES ET ASSAINISSEMENT)

▪ Election d'un(e) président(e) de séance

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Fournier-Bourgeade présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.

Adopté à unanimité des présents et représentés

Mme la Présidente présente les comptes administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes lesquels se résument ainsi :

Budget principal

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) |
| <i>compte administratif principal</i> | | | | | | |
| Résultats reportés | | 117 715,63 | 446 413,86 | | 446 413,86 | 117 715,63 |
| Opérations de l'exercice | 1 814 251,94 | 2 176 688,62 | 936 449,43 | 994 273,93 | 2 750 701,37 | 3 170 962,55 |
| Totaux | 1 814 251,94 | 2 294 404,25 | 1 382 863,29 | 994 273,93 | 3 197 115,23 | 3 288 678,18 |
| Résultats de clôture | | 480 152,31 | | | 0,00 | 480 152,31 |
| Restes à réaliser | | | 191 140,69 | 264 411,12 | 191 140,69 | 264 411,12 |
| Totaux cumulés | - | 480 152,31 | 191 140,69 | 264 411,12 | 191 140,69 | 744 563,43 |

Mme Cayre demande à quoi correspondent les subventions d'investissement indiquées en reste à réaliser. Mme Dena précise qu'il s'agit des subventions notifiées mais pas encore versées.

Budget assainissement

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) |
| <i>compte administratif service assainissement</i> | | | | | | |
| Résultats reportés | | 18 178,41 | | 777,30 | 0,00 | 18 955,71 |
| Opérations de l'exercice | 89803,64 | 104716,04 | 93248,59 | 68925,69 | 183 052,23 | 173 641,73 |
| Totaux | 89 803,64 | 122 894,45 | 93 248,59 | 69 702,99 | 183 052,23 | 192 597,44 |
| Résultats de clôture | | 33 090,81 | | | 0,00 | 33 090,81 |
| Restes à réaliser | | | 4 636,00 | | 4 636,00 | 4 636,00 |
| Totaux cumulés | - | 33 090,81 | 4 636,00 | 0,00 | 4 636,00 | 37 726,81 |

Budget transport à la demande

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) |
| <i>compte administratif Trabsport à la demande</i> | | | | | | |
| Résultats reportés | | 1 185,01 | | | 0,00 | 1 185,01 |
| Opérations de l'exercice | 714,35 | 311,57 | | | 714,35 | 311,57 |
| Totaux | 714,35 | 1 496,58 | 0,00 | 0,00 | 714,35 | 1 496,58 |
| Résultats de clôture | | 782,23 | | | 0,00 | 782,23 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Totaux cumulés | - | 782,23 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 782,23 |

Budget Caisse des écoles

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|----------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) | dépenses ou déficit (4) | recettes ou excédents (4) |
| <i>compte administratif caisse des écoles</i> | | | | | | |
| Résultats reportés | | 727,54 | | | 0,00 | 727,54 |
| Opérations de l'exercice | 2 811,35 | 3 000,00 | | | 2 811,35 | 3 000,00 |
| | | | | | | |
| Totaux | 2 811,35 | 3 727,54 | 0,00 | 0,00 | 2 811,35 | 3 727,54 |
| | | | | | | |
| Résultats de clôture | | 916,19 | | | 0,00 | 916,19 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| | | | | | | |
| Totaux cumulés | - | 916,19 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 916,19 |

Mme Cayre s'enquiert des dépenses d'investissement réalisées pour les écoles. Mme Dena confirme qu'elles s'inscrivent dans le budget principal et précise qu'avec le passage à la nomenclature M57 les petits budgets type caisse des écoles seront intégrés au budget principal.

Concernant le budget annexe du transport à la demande, les communes ne pouvant plus bénéficier du transfert de cette compétence régionale, il sera dissous lors de la prochaine séance budgétaire.

Mme Dena indique que le compte financier unique, que la commune de Martel souhaitait appliquer au 1^{er} janvier 2024, est tributaire des capacités du service de gestion comptable et qu'il ne pourra être instauré qu'au 1^{er} janvier 2025.

21h15 arrivée de M. Daubet

21h18 M. le Maire quitte la salle ainsi que M. Daubet

Mme la Présidente soumet au vote les comptes administratifs des budget annexes et du budget principal.

Adoptés à unanimité des présents et représentés

21 h 20 retour de M. le Maire et M. Daubet.

7 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 : BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) ET BUDGETS ANNEXES (TRANSPORT A LA DEMANDE, CAISSE DES ECOLES ET ASSAINISSEMENT)

Mme Fournier-Bourgeade détaille les résultats du budget principal et des budgets annexes et propose les affectations suivantes :

Budget principal commune

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 315 318.93 €:

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 164 833.38 €

Budget Assainissement

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 28 181.60 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 4 909.21 €

Budget Transport à la demande

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 782.23 €

Budget caisse des écoles

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 916.19 €

Adopté à unanimité des présents et représentés

8 DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire fait part au Conseil de l'achat par la commune d'un bien rue François Grandou pour la somme de 15 000 euros. Cette acquisition est justifiée par son intérêt en cas d'agrandissement de l'école primaire.

9 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Documents budgétaires : M. le Maire informe le Conseil que le passage à la nomenclature M57 impose un envoi des maquettes aux élus 12 jours avant la séance de vote du budget. Certaines données ne seront connues qu'en fin de semaine et ne permettront pas de respecter strictement ce délai. Il sollicite la compréhension du conseil et demande s'il n'y a pas d'objections.

Salon des sites remarquables du goût : M. le Maire rappelle que le salon se tiendra du vendredi 29 mars après-midi au dimanche 31 au soir.

Convention EPF : en réponse à une demande exprimée lors du précédent conseil, M. le Maire précise que l'ancien garage Chanon et son habitation ont été acquis par l'EPF (établissement Public Foncier) Occitanie pour la somme de 136 000 € frais d'agence inclus. Cette acquisition a été réalisée dans le cadre de la convention tripartite signée entre la commune, Cauvaldor et l'EPF le 2 septembre 2021 et a été abordée à l'occasion de l'attribution de l'AMI Maison Laborie lors du conseil municipal du 5 mai 2022.

M. Daubet rappelle que la convention fixe un engagement financier de l'EPF d'un montant maximum de 1 500 000 euros sur une période de 8 ans et sur un périmètre d'intervention donné. Le maire a été autorisé par délibération du Conseil à signer cette convention cadre et a délégué pour solliciter l'EPF. Le Conseil n'est saisi qu'en cas de modification des termes de la convention. Cauvaldor est partenaire mais n'a pas pouvoir de saisir l'EPF pour l'engager sur un projet donné.

M. Fages exprime le souhait que le conseil soit toutefois associé aux décisions d'achat.

PLUIh : M. Verdier rend compte de la régie PLUIh qui s'est tenue cet après-midi. A l'issue de 9 années, ce document devrait être totalement arrêté le 10 avril et soumis au vote du Conseil communautaire le 22 avril prochain. Les personnes publiques associées donneront ensuite leur avis, dont les avis majeurs de l'Etat et de l'Autorité environnementale. L'objectif est de tenir l'enquête publique en septembre et octobre - sous réserve que les 77 communes donnent leur accord sur le PLUIh. Il est clair que ce document, du fait des contraintes imposées (réglementaires ou concernant la diminution des zones constructibles artificialisables) ne satisfait aucune commune. Mais en cas de refus d'une commune, un second vote à la majorité qualifiée, et non plus à l'unanimité, sera nécessaire. Trois à six mois auront été perdus car à moins d'une argumentation très solide par rapport aux années de dialogue avec les communes, le document devrait être adopté.

Si l'objectif d'enquête publique à l'automne est respecté, le PLUIh devrait être arrêté par le préfet au printemps 2025. M. Verdier précise qu'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur pourra intégrer les observations justifiées dans son rapport. Il rappelle que le PLUIh est un document vivant qui pourra être amendé au cours du temps pour prendre en compte des projets conséquents. Il indique qu'en regard des 350 hectares de surfaces constructibles autorisés dans le PLUI-H, il reste actuellement 1300 hectares d'emplacements réservés recensés qui devront être réduits drastiquement. Au-delà des abus, M. le Maire remarque que ce décalage est dû au fait que le zonage des projets indiqués par les communes s'est fait à l'échelle des parcelles et non des bâtiments. Il mentionne le risque, qu'à trop tarder, l'Etat ne tranche sévèrement.

M. Daubet souligne également la forte insécurité juridique des PLUI, et le risque de recours.

M. Verdier rappelle le riche patrimoine communal dont le réservoir médiéval, qui existait déjà en 1323, situé au-dessus du lavoir. Le site a été nettoyé par des bénévoles de l'association Les tours de Martel avec le soutien de la mairie. Le réservoir étant situé sur le GR46, un panneau explicatif sera mis en place. Le réservoir à 4 bouches, il mesure 12mx12m et 6 m de profondeur. Il fait circuler des photos de l'intérieur de ce réservoir dont notamment le chapiteau central qui soutient une belle voûte en bon état. M. le Maire remercie les bénévoles pour le travail effectué et précise que le site a été clôturé.

Projet alimentaire de territoire (PAT) : Mme Coumes informe le Conseil que la commune tiendra un stand sur la noix au salon des sites régional du goût avec dégustation d'huile de noix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52

Le Maire
Yannick OUBREYRIE

Le Secrétaire de séance
Pierre VERDIER